



Centre Hospitalier de Chaumont

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation Aide-Soignant

☎ 03.25.30.70.09 (IFSI) - 03.25.30.72.50 (IFAS)
✉ ifsi@ch-chaumont.fr

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

participe
au financement
de la formation

Dossier d'inscription Institut de Formation en Soins Infirmiers De Chaumont



Epreuves de sélection 2020

¹ Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Aucune dérogation n'est accordée. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

MODALITES DE SELECTION

Pour les élèves de Terminale et les bacheliers sans expérience professionnelle l'inscription se fait sur Parcoursup à compter du 22 Janvier 2020 directement sur la plateforme.

<https://parcoursup.fr>

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'au moins trois ans d'exercice professionnel (tout domaine confondu).

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue

Telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

EPREUVE DE SELECTION	
ADMISSION	
ENTRETIEN Durée : 20 minutes Note sur 20 points	Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.
EPREUVE ECRITE 2 sous-épreuves (30 minutes chacune) Durée : 1 heure Note sur 20 points	<ul style="list-style-type: none">• Une épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (10 points)• Une épreuve de mathématiques (calculs simples/10 points)
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 à l'ensemble des épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.	

L'entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

L'épreuve écrite

- **La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions**, permet d'apprécier, les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- **La sous-épreuve de calculs simples**, permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

CAPACITE D'ACCUEIL

Pour l'IFSI de Chaumont quota total = 50 dont 16 places réservées pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue.

CALENDRIER

Dates	
Clôture des inscriptions	Lundi 2 Mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)
Epreuves écrites	Mardi 24 Mars 2020 (matin)
Epreuve orale	Mardi 24 Mars 2020 (après-midi)
Résultats	Jeudi 9 Avril 2020 à 15h00

PRE-RENTREE	Non définie à ce jour
RENTREE	Lundi 7 Septembre 2020

Les résultats seront affichés à l'Institut et mis en ligne sur le site du Centre Hospitalier de Chaumont : <http://www.ch-chaumont.fr> (sous réserve de l'accord du candidat).

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

INFORMATIONS

FRAIS LIES A LA FORMATION

- **Frais d'inscription au concours** : 96 €
- **Droit d'inscription** à régler chaque année (barème universitaire)
A titre indicatif : 170 € pour l'année 2019
(Les boursiers sont remboursés sur présentation de l'attestation d'attribution de bourses)
- **Frais de scolarité** : 6 370 € (tarif 2019/2020 réévalué chaque année)
Les frais de scolarité peuvent être pris en charge par les OPCA, employeur, Conseil Régional, financement personnel.
- **Contribution à la Vie Etudiante et de Campus** : 91€
- **Achat par l'intermédiaire de l'Institut d'un trousseau de cinq tenues professionnelles** (pour information tarif 2019 : 16 €/tenue) et une paire de chaussures utilisée uniquement en stage clinique.

HEBERGEMENT-RESTAURATION

- L'institut de formation en soins infirmiers de Chaumont ne possède pas d'internat ;
- Possibilité de repas le midi, au self-service situé au sein de l'établissement.

STAGES

Les frais de transport sont pris en charge selon les trajets.
Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée du stage ; cette indemnité est fixée par semaine de stage.
Ces remboursements sont fixés par arrêté.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Selon les statuts, les possibilités de financement sont les suivantes :

Prise en charge par la Région Grand Est

Pour information, les conditions de prise en charge sont consultables sur le site :

www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales

- Les candidats demandeur d'emploi
Qu'il soit indemnisé ou non, non démissionnaire au cours de la période comprise entre la date de clôture des inscriptions au concours et le démarrage de la formation.
- Les candidats en poursuite d'études (Primo-sortants)

Prise en charge par OPCA, FONGECIF, ANFH, et autres organismes financeurs

- Les candidats ayant une activité professionnelle
S'adresser à votre employeur afin d'étudier la possibilité de faire une demande de congé individuel de formation ou d'obtenir une prise en charge dans le cadre d'un congé de la formation professionnelle.

Pour les candidats de moins de 26 ans

S'adresser à la Mission Locale

- 2 Bis Rue de Bourgogne 52000 CHAUMONT _ tel : 03.25.32.23.00

- A la P.A.I.O. Ruelle Poterne 52000 LANGRES 03.25.87.52.44

BOURSES

Les étudiants peuvent demander l'attribution de bourses de la Région Grand-Est. Celles-ci sont gérées par le Conseil Régional sous conditions de revenus et de situations.

Pour information, le guide 2019 des bourses est consultable sur :

www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales

Précision : L'institut de formation ne délivre aucune allocation d'étude ou autre rémunération.

DOSSIER MEDICAL

VACCINATIONS

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée à :

- a) la production, **au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (vous pouvez vous procurer **la liste des médecins agréés de votre département auprès des DRDJSCS ou INTERNET**).
- b) la production, **au plus tard le jour de la première entrée en stage**, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Conformément à l'article 3111-4 du code de la Santé Publique, à l'Arrêté du 2 Août 2013, les vaccinations obligatoires dont vous devez impérativement être à jour avant l'entrée en Institut sont :

- Une vaccination par le BCG
- Un test tuberculique de référence : tubertest correctement mesuré en millimètre datant de moins de 3 mois.
- Une vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, à jour
- Une immunisation contre le virus de l'hépatite B, soit :
 - schéma vaccinal : trois injections à M0-M1 et M6, c'est à dire deux injections à un mois d'intervalle et une troisième injection à 6 mois. La sérologie est obligatoire dans tous les cas.
 - ou un résultat présentant un taux d'anticorps anti-HBS > 100 UI/l.

De ce fait, vous devez dès à présent, vous préoccuper de vos vaccinations car pour certaines, des conditions de réalisation et de résultats nécessitent plusieurs mois (hépatite B).

**TOUT ETUDIANT QUI NE SERA PAS A JOUR DANS SES VACCINATIONS
NE SERA PAS AUTORISE A EFFECTUER LES STAGES**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

PIÈCES À FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS
Fiche d'inscription dûment complétée et signée
Chèque d'inscription de 96 € à l'ordre du Trésor Public (indiquer vos noms, prénoms au dos du chèque) CHEQUE NON REMBOURSABLE APRES CLOTURE DES INSCRIPTIONS
Copie de la carte d'identité recto/verso ou du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
1 photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription
2 enveloppes format 16 x 23 affranchies au tarif en vigueur, à vos nom, prénom et adresse
La fiche de choix des IFSI Champardennais (page 7 de ce dossier)
Un curriculum vitae
Lettre de motivation
Copie des diplômes obtenus
Copie des attestations de formation continue suivies
Un ou plusieurs attestation(s) employeur(s) (mentionnant la quotité de travail) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription soit le 2 Mars 2020.

Dossier d'inscription à envoyer à l'adresse suivante
Avant le Lundi 2 Mars 2020 (Cachet de la poste faisant foi)

Institut de Formation en Soins Infirmiers
2 Rue Jeanne d'Arc CS 10514
52014 CHAUMONT Cedex

**Tout dossier incomplet et/ou
non-conforme sera refusé**

**En cas de désistement quelqu'en soit la raison, les frais d'inscription au concours ne
sont pas restitués**
Aucune demande de remboursement n'est acceptée.



Centre Hospitalier de Chaumont

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation Aide-Soignant

☎ 03.25.30.70.09 (IFSI) - 03.25.30.72.50 (IFAS)
✉ ifsi@ch-chaumont.fr



participe
au financement
de la formation

ETAT CIVIL	
NOM : Prénom(s) :	PHOTO
Epouse :	
Date de Naissance :/...../..... Lieu de Naissance :	
Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	
Nationalité :	
Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	
COORDONNEES	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Téléphone fixe : Téléphone portable :	
Mail :@.....	
	Réservé à L'IFSI
Chèque d'inscription au concours de 96 € à l'ordre du Trésor Public (aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement)	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte d'identité recto/verso ou du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité	<input type="checkbox"/>
2 enveloppes format 16x23cm affranchies au tarif en vigueur, à vos nom, prénom et adresse	<input type="checkbox"/>
La fiche de choix des IFSI Champardennais	<input type="checkbox"/>
	Réservé à L'IFSI
Un curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
Lettre de motivation	<input type="checkbox"/>
Copie des diplômes obtenus	<input type="checkbox"/>
Copie des attestations de formation continue suivies	<input type="checkbox"/>
Une ou plusieurs attestation(s) employeur(s) (mentionnant la quotité de travail) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription soit le 2 Mars 2020.	<input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A.....le.....Signature du candidat

J'autorise le service organisateur du concours à publier mes noms et prénoms sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats

Oui Non



Centre Hospitalier de Chaumont

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation Aide-Soignant

☎ 03.25.30.70.09 (IFSI) - 03.25.30.72.50 (IFAS)
✉ ifsi@ch-chaumont.fr



participe
au financement
de la formation



INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHAMPAGNE ARDENNE

Vous vous inscrivez à l'épreuve de sélection organisée pour entrer en formation infirmière à la rentrée de septembre 2020.

L'inscription dans l'IFSI de votre premier choix vous permet de :

- Passer une seule fois les épreuves de sélection
- Vous voir offrir une place dans l'IFSI de votre 2^e choix ou de votre 3^e choix le cas échéant si votre classement ne vous permet pas d'accéder à votre premier choix.

La réalisation de l'ensemble des épreuves (écrit et oral) se fera dans l'IFSI de votre 1^{er} choix.

VOUS VOUS INSCRIVEZ DANS L'IFSI DE CHAUMONT, C'EST VOTRE 1^{ER} CHOIX

CHOIX 1 : CHAUMONT

CHOIX 2 :

CHOIX 3 :

Fait à..... le/...../..... Signature du candidat